

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



Mardi 29 avril 2025

---

UN CONDENSÉ D'INFORMATIONS POUR LES ACTEURS ET USAGERS DE SANTÉ EN HAUTS-DE-FRANCE

## C'est dans l'actu

**Les DAC des Hauts-de-France dressent leur premier bilan d'activité.** Installés en juillet 2022, les 12 dispositifs d'appui à la coordination (DAC) des Hauts-de-France ont pour mission de soutenir les professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux face à des situations de santé complexes. En 2023, ils ont été sollicités plus de 13 000 fois, principalement via la plateforme téléphonique, pour des demandes de conseils, d'orientation ou d'expertise à domicile. Composées d'équipes pluridisciplinaires (médecin coordonnateur, infirmiers, ergothérapeutes, psychologues...), ces structures accompagnent aussi directement les usagers : plus de la moitié de leur activité porte sur des suivis renforcés à domicile. Les coordinateurs territoriaux contribuent également à l'animation locale, en favorisant les coopérations et les concertations entre acteurs du territoire. Retrouvez [le bilan d'activité ici](#) et [les coordonnées de chaque DAC ici](#).

**Gilles Grégoire nouveau responsable du service zonal défense et sécurité de l'ARS Hauts-de-France.** Après 10 ans à la tête des Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) du Nord, Gilles Grégoire prend la responsabilité du service zonal défense et sécurité de l'ARS Hauts-de-France et de conseiller sur ces mêmes thèmes. Gilles Grégoire a commencé sa carrière de sapeur-pompier en 1989 dans le Valenciennois où il deviendra chef de corps de Valenciennes et de la Vallée de l'Escaut, avant de devenir directeur du SDIS de la Haute-Marne en 2000 puis du SDIS de l'Oise en 2005. Responsable au SDIS du Nord depuis 2015 de plus de 7600 sapeurs-pompiers et personnels, il vient apporter son expérience et renforcer l'expertise en gestion de crise de l'Agence.

### **Covid-19 : vaccination de printemps pour maintenir la protection des personnes fragiles.**

Les personnes vulnérables – plus de 80 ans, résidents d'Ehpad, personnes immunodéprimées ou à très haut risque de développer une forme grave – et leur entourage sont invités à recevoir une vaccination de rappel avant l'été pour renforcer leur protection contre le covid-19. Cette vaccination est prise en charge à 100% et peut être réalisée en établissement (EHPAD, USLD, résidences autonomie) ou en ville par un médecin, par un infirmier, en pharmacie et en cabinet de sage-femme. Les gestes barrières, quelle que soit la période, restent indispensables pour freiner la circulation des virus : aération, lavage régulier des mains et port du masque dès les premiers symptômes, d'autant plus en présence de personnes fragiles. [Plus d'informations.](#)

**Développement en Hauts-de-France de la chimiothérapie à domicile.** Une expérimentation nationale facilite le déploiement de la chimiothérapie à domicile grâce à l'instauration d'un nouveau cadre de rémunération forfaitaire. Même si la pratique de la chimiothérapie à domicile existe déjà et qu'elle est reconnue par la HAS en termes de qualité et de sécurité des prises en charge, elle reste peu mise en œuvre. L'expérimentation du nouveau modèle de rémunération vise à renforcer cette offre avec pour objectif d'améliorer la qualité de vie des malades grâce à la limitation des déplacements, notamment pour les patients atteints de cancers chroniques. En Hauts-de-France, l'ARS a ouvert un appel à manifestation d'intérêt pour identifier jusqu'à 10 établissements qui travailleront avec des opérateurs d'hospitalisation à domicile (HAD) pour proposer lorsque c'est possible cette prise en charge à domicile pour les patients qui le souhaitent. [Plus d'informations.](#)

**Déposez votre candidature pour obtenir le label Grande cause nationale 2025 « Parlons santé mentale ! »** Vous êtes un acteur engagé et œuvrez pour sensibiliser et mener des actions (événements, projets, etc.) de prévention ou d'accompagnement en santé mentale ? Déposez votre candidature pour obtenir [le label Grande cause nationale 2025](#) « Parlons santé mentale ! ». Le label est ouvert aux projets et événements de tous types de structures : associations, collectivités, structures sanitaires, sociales et médico-sociales, CPTS, structures d'exercice coordonné, entreprises, etc. Pour qu'elle soit éligible, la candidature doit porter une ou des actions concrètes sur le sujet de la santé mentale (gracieuses ou à prix modéré au bénéfice du public visé) et répondre à tout ou partie des objectifs de la Grande cause nationale : la lutte contre la stigmatisation, le développement de la prévention et du repérage précoce, l'amélioration de l'accès aux soins, l'accompagnement des personnes concernées. [Plus d'infos ici.](#)

**Semaine Européenne de la Vaccination : cap sur les seniors.** La Semaine Européenne de la Vaccination 2025 (du 27 avril au 03 mai) est l'occasion de promouvoir la vaccination et de rappeler son rôle essentiel. Pilier historique et fondamental de notre système de santé, la vaccination reste le moyen le plus efficace de se prémunir contre de nombreuses maladies infectieuses, et de diminuer le risque d'épidémie. Cette année, l'accent est mis [sur la vaccination des plus de 65 ans](#), souvent insuffisamment protégés face à des virus comme la grippe, le pneumocoque ou le zona. Le nouveau calendrier vaccinal recommande aussi le vaccin contre le VRS pour les plus de 75 ans. Autre priorité : renforcer la lutte contre les méningocoques, notamment chez les nourrissons et les jeunes. Dans un contexte de regain de rougeole, le rattrapage ROR est aussi essentiel. A noter que l'édition 2023 du Baromètre de Santé publique France montre une stabilisation de l'adhésion à la vaccination à un niveau élevé : 84% des personnes interrogées en France hexagonale déclarent être favorables à la vaccination en général. [Plus d'infos sur la SEV ici.](#)

**Retour sur la journée régionale dédiée aux usages du numérique en santé.** La [journée « Santé et numérique : pratique\(s\) au quotidien »](#) organisée le 20 mars dernier à Arras a réuni près de 400 participants, usagers et des professionnels de tous les secteurs de la santé. L'objectif : s'approprier la e-santé pour en faire un meilleur usage, à travers le témoignage et l'expertise de professionnels de santé sur des sujets aussi divers que la cybersécurité, la télémédecine, Mon espace santé ou encore l'IA. Les visiteurs ont pu également déambuler parmi une vingtaine de stands autour de trois thématiques :

l'accompagnement des acteurs de santé vers le numérique, l'inclusion numérique et la formation des professionnels ainsi que les outils de coordination et d'échange de données (Via Trajectoire, Messagerie sécurisée de santé, carte vitale...). [Retrouvez ici](#) les présentations et vidéos de cette journée.

## ● Ça s'explique

**Inclusion scolaire des enfants avec autisme et troubles du neurodéveloppement.** Depuis plus de 10 ans, l'ARS Hauts-de-France déploie des dispositifs innovants pour permettre à chaque enfant à besoins spécifiques de trouver sa place à l'école, de la maternelle au lycée. Aujourd'hui, 39 unités d'enseignement dédiées (UEMA et UEEA) permettent à plus de 300 enfants d'accéder à une scolarité adaptée. Cinq nouvelles unités seront financées en 2025. En complément, six écoles et collèges expérimentent un dispositif d'autorégulation pour les jeunes avec TSA ou autres troubles du neurodéveloppement. Ce modèle favorise leur autonomie dans un environnement ordinaire, avec un accompagnement renforcé. L'ARS pilote également plusieurs dispositifs pour soutenir les parcours : 8 Plateformes de Coordination et d'Orientation, 24 Équipes Mobiles d'Appui à la Scolarisation et, à titre expérimental, des Pôles d'Appui à la Scolarité dans l'Aisne. Pour en savoir plus, [consultez notre article](#) : « [Inclusion scolaire : l'action de l'ARS en faveur des enfants à besoins spécifiques](#) ».



**Un pacte de lutte contre les déserts médicaux.** Le premier ministre a annoncé vendredi dernier le lancement d'un plan d'action pour renforcer l'accès aux soins, articulé autour de quatre axes. Le premier vise à diversifier l'origine géographique et sociale des étudiants, en permettant à plus de jeunes d'accéder aux études de santé. Il s'agira par exemple d'ouvrir une 1<sup>ère</sup> année d'accès aux études de santé dans chaque département ou de

mobiliser les internes et les docteurs juniors sur l'ensemble du territoire. Le deuxième axe prévoit de déployer un principe de solidarité de la communauté médicale, avec notamment l'instauration d'une mission de solidarité obligatoire pour chaque médecin sous forme de consultations avancées dans les territoires les plus prioritaires. Le troisième axe promeut la modernisation et la simplification des organisations, par exemple en supprimant certains certificats médicaux ou bien encore en déployant davantage d'assistants médicaux. Avec les élus locaux, le quatrième axe vise à créer des conditions d'accueil attractives pour les étudiants et les professionnels de santé sur tout le territoire. Pour en savoir plus sur le contenu de ce pacte et les mesures engagées depuis 2017, [consultez le dossier de presse ici](#).

## ● L'écho du national

Yannick Neuder, ministre en charge de la santé et de l'accès aux soins, a annoncé l'intensification de la stratégie vaccinale pour mieux protéger les enfants et les jeunes face aux infections invasives à méningocoques. Découvrez [les prochaines étapes et mesures](#) de ce renforcement vaccinal. ● La députée Stéphanie Rist, dans le cadre d'une mission menée avec l'IGAS sur la stratégie nationale de prise en charge de la ménopause, a remis le 10 avril [un rapport assorti de 25 recommandations](#) concrètes. Le Gouvernement a annoncé 4 priorités : mise en place d'une consultation dédiée à la ménopause pour chaque femme, renforcement de l'information dès le plus jeune âge, soutien de la recherche médicale, amélioration de sa prise en compte dans le monde professionnel ● L'Assurance maladie relance sa campagne de sensibilisation sur les risques chimiques au travail, deuxième cause de maladies professionnelles en France. Offre de prévention adaptée aux établissements de toutes tailles et de tous secteurs, aides financières pour les entreprises de moins de 50 salariés, accompagnement renforcé des entreprises les plus exposées... [Découvrez l'offre de prévention des risques chimiques au travail](#).

## ● Ça se passe dans les territoires

**Doublement des postes de médiateurs santé ruraux dans les territoires prioritaires.** A la suite d'une expérimentation concluante sur la communauté d'agglomération de la porte de St Omer (CAPSO) et de l'impact positif sur la santé des habitants, l'ARS Hauts-de-France développe depuis 2024 des postes de médiateurs santé en milieu rural. Leurs missions : aller vers les personnes les plus éloignées du système de santé en les accompagnant vers l'accès aux soins et à la prévention, par le biais notamment de permanences décentralisées (CCAS, centre social...), de visites à domicile ou encore d'événements en prévention. En 2024, en complément des Adultes Relais Médiateurs Santé (ARMS), l'ARS a financé 10 postes dans les territoires prioritaires de la Sambre-Avesnois-Thiérache, du bassin minier Nord - Pas-de-Calais et de l'Oise et souhaite doubler le nombre de postes.

**Le Directeur Général de l'ARS à la rencontre des acteurs de santé à Vervins (02).** Le directeur général de l'ARS et ses équipes rencontraient le 9 avril dernier les représentants des usagers, les professionnels de santé et les élus du bassin de vie de Vervins pour échanger sur les difficultés et atouts en matière d'accès aux soins de ce territoire au cœur de la Sambre-Avesnois-Thiérache. Cette rencontre s'inscrit dans une démarche engagée en 2024 par l'ARS pour développer les échanges à l'échelle infra-départementale et trouver avec les acteurs et usagers en santé des solutions au plus près du terrain. Ces 12 derniers mois, 5 réunions de bassin de vie ont été organisées dans l'ensemble des départements de la région.

**Article 51 : un parcours de soins pour mieux prendre en charge les personnes souffrant d'ostéoporose.** Le CHU de Lille, l'URPS IDEL et leurs partenaires lancent un projet innovant appelé Rampardos. Cette expérimentation vise à mettre en place un parcours de prise en charge coordonné des patients de 50 ans et plus, fracturés par fragilité osseuse, afin d'éviter les sur-fractures et les réhospitalisations, améliorer l'adhésion au traitement et le suivi, réduire la douleur et le handicap. Ce parcours permet en particulier la continuité des soins entre acteurs hospitaliers et de ville lors du retour à domicile. L'expérimentation, qui vient de débiter sur la Métropole européenne de Lille, inclura à terme plus de 300 patients. Avec l'appui de l'ARS, les porteurs de projet ont pu soumettre leur initiative dans le cadre du dispositif article 51 et obtenir la reconnaissance et les financements associés. Pour rappel, l'objectif du dispositif article 51 est de promouvoir des organisations innovantes contribuant à améliorer le parcours des patients, l'efficacité du système de santé, l'accès aux soins ou encore la pertinence de la prescription des produits de santé.

---

## DES PROJETS À L'APPEL

**DÉMOCRATIE EN SANTÉ** **Renouvellement des conseils de surveillance des hôpitaux publics : devenez acteur de la gouvernance hospitalière.**

Les conseils de surveillance des établissements publics de santé se renouvellent. Composés de 9 ou 15 membres, ils réunissent trois collèges : les représentants des collectivités territoriales, du personnel et les personnalités qualifiées, parmi lesquelles figurent les représentants des usagers. Instance clé de la gouvernance hospitalière, le conseil de surveillance contribue à définir les orientations stratégiques de l'établissement et veille à la qualité de sa gestion. Cet appel à candidatures vise à désigner les nouvelles personnalités qualifiées et les représentants des usagers pour un mandat de 5 ans. >> Ça m'intéresse.

**PRÉVENTION** **Fonds de lutte contre les addictions : candidatez dès maintenant**

L'Agence régionale de santé lance son 8<sup>e</sup> appel à projets régional dans le cadre du Fonds de lutte contre les addictions. Ce dispositif vise à financer des actions de prévention ciblant l'ensemble des produits psychoactifs : tabac, alcool, cannabis, cocaïne, etc. Pour cette nouvelle édition, trois priorités d'action sont identifiées : prévenir les conduites addictives en milieu étudiant, soutenir les fumeurs dans leur démarche de sevrage,

protéger les enfants à naître en agissant contre l'exposition prénatale aux substances psychoactives et en améliorant l'accompagnement des femmes enceintes, renforcer certaines actions auprès de publics prioritaires dans une volonté de réduire les inégalités sociales de santé. Les projets attendus devront être pluriannuels, d'envergure régionale et évaluables, avec des indicateurs précis définis dans le cahier des charges. Vous êtes un acteur engagé dans la prévention des addictions ? Saisissez cette opportunité pour faire émerger des actions innovantes et durables au service de la santé publique. >> Ça m'intéresse.

Tous les appels à projets et candidatures.

## ● L'ARS recrute

Chargé(e) de mission établissements de santé et soins de 1er recours – Beauvais •  
Chargé(e) de mission parcours soins urgents et soins non programmés – Lille •  
Gestionnaire administratif - Laon

Plus d'informations ici.

NOUS CONTACTER



556, avenue Willy Brandt  
59777 Euralille



0 809 40 20 32  
service gratuit + prix appel



[Site web](#)

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)